

QUESTIONNAIRE MALADIE

En cas de maladie rare ou peu connue, un assureur de prêt immobilier fera une demande complémentaire.

Le questionnaire sera alors à faire compléter par votre médecin traitant.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Information concernant la maladie déclarée :

.....

Étiologie et localisation :

.....

Antécédents :

.....

Histoire évolutive :

.....

État actuel – Pronostic :

.....

Complications / Suites / Séquelles :

.....

Traitements suivis : Oui / Non

Si oui :

.....

Date : _____

Dernier bilan spécialisé :

Date, nature et résultats :

.....

Geste chirurgical : Oui / Non

Si oui :

.....

Date : _____

Hospitalisations :

Si oui :

.....

Date : _____

Arrêts de travail :

Si oui :

.....

Date : _____

Invalidité :

Taux : _____ Catégorie : _____

Date de guérison ou consolidation :

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Remarques :

.....

Taille : _____ Poids : _____

Tension artérielle : ___ / ___ Traitée : Oui/Non

Autres traitements :

.....

Date : __ / __ / __ Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- Mail : contact@phenix-courtage.fr
- Téléphone : 04 67 64 00 17
- Formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [courtier spécialisé dans les risques aggravés](#)